



Affaire suivie par : Daniel PANNEFIEU
Tél. : 04 73 17 37 23
Courriel : daniel.pannefieu@developpement-durable.gouv.fr
Référence : 20190718-RAP-63-0832-rapport_insp_TOTAL_Courmon_19juin_v2

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

| Nom et adresse de l'établissement contrôlé | | Code DREAL | |
|--|---|---|--|
| Société : TOTAL MARKETING FRANCE Adresse : 141 Avenue de la Gare Zone industrielle des Acilloux Commune : 63800 COURNON D'AUVERGNE | | S3IC 0056,00343 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input checked="" type="checkbox"/> BAS | |
| Activité principale : Dépôt de carburants et combustibles pétroliers liquides | | | |
| Date du contrôle : 19/06/2019 | | Date de la précédente visite : 27/03/2017 | |
| Inspecteur : Daniel PANNEFIEU | | | |
| Type de contrôle | | | |
| <input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input checked="" type="checkbox"/> Inspection ponctuelle | <input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée | <input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle : suite déclenchement anormal du train d'appels PPI survenu le 18 juin | |
| Circonstances du contrôle | | | |
| <input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du 18/06/2019 | | <input type="checkbox"/> Plainte <input type="checkbox"/> Autre : | |
| Thème(s) du contrôle <ul style="list-style-type: none">• Risques technologiques<ul style="list-style-type: none">◦ Gestion des situations d'urgence◦ Suites données à l'inspection du 26 janvier 2017◦ évènements reportés sur le système numérisé de contrôle-commande | | | |
| Principale(s) installation(s) contrôlée(s) <ul style="list-style-type: none">• Automate d'appels en cas de déclenchement du PPI• Local des tableaux électriques | | | |

Référentiel(s) du contrôle

- Arrêté préfectoral n° 17-01820 du 30 août 2017 portant approbation de la disposition spécifique relative à l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) départementale, « **PPI de l'établissement TOTAL à Cournon d'Auvergne** », notamment les fiches 8 et 9,
- Arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement,

Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)**Nom****Société****Qualité**

M. G

TOTAL MARKETING
FRANCE

Chef de dépôt

Copies ExploitantDREAL : Chrono PRICAE Equipe RIA Autre :

Constats de l'inspection

I – Contexte

Le dépôt comporte 7 réservoirs aériens d'une capacité totale de 22 000 m³. L'approvisionnement en produits pétroliers se fait quasi exclusivement par voie ferrée. Seuls les produits minoritaires (additifs et alcool) sont approvisionnés par voie routière. Le dépôt assure l'expédition annuelle d'environ 420 000 m³ par camions-citernes vers les stations-services et les clients en fioul domestique. La cadence des mouvements est d'environ 7 à 8 rames de wagons par semaine pour les réceptions et 80 camions par jour pour les expéditions.

L'environnement proche du site est constitué d'une voie ferrée (ligne Clermont-Nîmes – côté Ouest), et d'activités économiques telles que des entrepôts et, côté Nord-Est, une zone pavillonnaire.

Les effets en cas d'accident peuvent atteindre les distances suivantes :

- effets irréversibles thermiques (feu de carburant épandu dans la grande cuvette de rétention): 95 mètres
- effets irréversibles de surpression (UVCE ou explosion de réservoir) : 120 mètres
- effets faibles de surpression (ou bris de vitres) (UVCE ou explosion de réservoir) : 240 mètres
- extension maximale d'un nuage de vapeurs d'essence : ne dépasse quasiment pas les limites de la propriété TOTAL.

Le nombre de constructions actuellement situées dans la zone des effets irréversibles est faible.

La disponibilité des équipements exigés par la réglementation et la mise en œuvre rigoureuse du système de gestion de la sécurité permettent une bonne maîtrise des risques de ce dépôt classé seveso bas.

L'inspection a été effectuée suite à la mise en œuvre, par erreur, du train d'appels automatiques correspondant à un déclenchement du PPI (Plan Particulier d'Intervention = disposition spécifique relative à l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) départementale) afin de prendre connaissance des causes de ce dis-fonctionnement et des actions prévues pour éviter le renouvellement d'un tel évènement.

II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

II.1 – Suites données à la précédente inspection :

L'examen par sondage des suites données à l'inspection du 26 janvier 2017 a permis de noter les éléments suivants :

1. Le chef de dépôt a indiqué qu'une détection des débuts d'incendie a été installée dans le local du groupe électrogène et dans le local des gardiens du dépôt.
2. **L'identification, qui était prévue dans le plan ETARE du SDIS, des équipements électriques repris sur onduleur n'a pas été faite. TOTAL va échanger avec le SDIS sur ce sujet et tiendra l'inspection informée.**
3. TOTAL a effectué une étude détaillée du risque de mode commun pour l'alimentation des vannes électriques de la DCI (système de Défense Contre l'Incendie) ce qui l'a conduit à approvisionner un disjoncteur en pièce de rechange immédiatement disponible sur le site. En outre, le site s'est doté d'une caméra thermique lui permettant de faire fréquemment des contrôles d'absence d'échauffement sur ses installations électriques, notamment sur les tableaux d'arrivée et de distribution de courant.
4. Concernant le système de séchage d'air comprimé, le chef de dépôt a indiqué ne pas avoir constaté de défaillance depuis janvier 2017. Ainsi, à ce jour, ce système n'a jamais connu de défaillance qui pourrait perturber le fonctionnement des équipements de sécurité utilisant l'air comprimé.

II.2 – Nouveaux constats effectués lors de la visite d’inspection

- Constat n° 1 -déclenchement intempestif du train d’appels automatiques PPI

La veille de l’inspection, un déclenchement intempestif du train d’appels automatiques signalant un déclenchement du PPI du dépôt TOTAL de Cournon d’Auvergne s’est produit.

Après analyse au sein du groupe TOTAL, notamment en liaison avec le responsable de la Centrale d’Appel d’Urgence (CAU), la cause de ce dis-fonctionnement a été rapidement identifiée. En accord avec ses services centraux, le dépôt a lancé un arrêt scénario PPI pour stopper la procédure en cours. Toutefois, malgré cette action dans un délai relativement bref, le déclenchement des ces appels PPI a induit un arrêt de la circulation des trains sur la voie ferrée jouxtant le dépôt pendant environ 30 minutes.

Le train d’appel avait été déclenché par un autre dépôt TOTAL qui effectuait un exercice POI.

Dès le lendemain de cet événement, avant même que l’inspecteur n’ait quitté le dépôt, une solution a été mise en œuvre pour éviter qu’un dépôt ne puisse, par erreur, lancer le train d’appels automatiques d’un autre dépôt. La solution adoptée a été exposée à l’inspecteur. Elle apparaît tout à fait appropriée.

Le chef de dépôt a adressé, par courriel en date du 21 juin, un compte-rendu d’incident. Ce document expose clairement les faits et la solution adoptée pour éviter le renouvellement d’un tel événement. Il n’appelle pas de remarque de la part de l’inspection.

Ce constat ne nécessite pas, de la part de l’exploitant, une réponse complémentaire à son compte-rendu d’incident.

- Constat n°2 – ergonomie du report des événements sur le SNCC

L’examen des événements reportés sur le système numérisé de contrôle-commande (SNCC) pour les journées des 18 et 19 juin 2019 a montré que ce système signale un très grand nombre d’informations (notamment signalement de tous les changements de positions des équipements du dépôt) sans distinction de leur importance. Si le report de toutes ces informations est effectivement utile, il n’en reste pas moins utile d’examiner la possibilité de mieux rationaliser ces reports d’informations, notamment pour mieux faire apparaître les déviations ou anomalies. **TOTAL MARKETING FRANCE devra faire connaître, à l’inspection, ses intentions sur ce sujet.**

Autres faits notés:

Il a été constaté, lors de l’examen des reports d’informations au poste d’exploitation du dépôt, que tous les 20 détecteurs d’atmosphère explosible signalaient une situation normale.

La visite rapide des travaux en cours sur le dépôt (reconfiguration de tuyauteries et préparation de la visite décennale du réservoir n° 24) n’a pas appelé de remarque de la part de l’inspecteur.

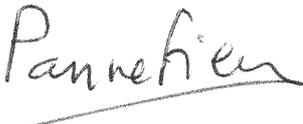
III – Conclusion

Suites données par l’inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) :

Synthèse des suites :

Cette visite a permis de relever 3 constats dont 2 nécessitant une réponse demandée à l’exploitant dans un délai de 3 mois après réception du présent rapport afin de justifier la mise en œuvre d’actions correctives nécessaires pour lever ce constat.

| | | |
|---|--|--|
| <p>Signature de l'inspecteur</p> <p>le 23 juillet 2019</p> <p>L'inspecteur de l'environnement</p> <p></p> <p>Daniel PANNEFIEU</p> | <p>Vérificateur</p> <p>le 23 juillet 2019</p> <p>L'inspecteur de l'environnement</p> <p></p> <p>Lionel LABELLE</p> | <p>Approbateur</p> <p>le 23 juillet 2019</p> <p>Le Chef de l'Unité interdépartementale Cantal – Allier – Puy-de-Dôme</p> <p></p> <p>Lionel LABELLE</p> |
|---|--|--|